



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 93910

Texte de la question

M. Philippe Tourtelier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les inquiétudes des conseillers d'orientation psychologues (COP) et des directeurs de centre d'information et d'orientation (CIO), notamment ceux de Bretagne, après l'annonce de la répartition des postes mis au concours 2006. En effet, pour la France, le recrutement de conseillers d'orientation psychologues passerait de 130 en 2005 à 55 en 2006, or les départs en retraite sont estimés à 350 pour chaque année à venir. Les professionnels estiment que les conséquences de cette baisse de recrutement seront dramatiques : diminution des professionnels de l'orientation pourtant fortement sollicités, risques importants de fermeture de CIO dans les petites villes, rendant encore plus inégalitaire l'accès à l'information et à l'orientation, fermeture du centre de formation de COP de Rennes, récemment créé. Compte tenu de l'importance de la formation et de l'orientation tout au long de la vie et de la hausse des effectifs des jeunes scolarisés, il lui demande de bien vouloir réévaluer, au titre du budget 2007, le nombre de postes de conseiller d'orientation psychologue mis au concours, au moins pour remplacer les départs en retraite à venir.

Texte de la réponse

La loi n° 2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école prévoit que l'orientation et les formations proposées aux élèves tiennent compte de leurs aspirations, de leurs aptitudes et des perspectives professionnelles liées aux besoins prévisibles de la société, de l'économie et de l'aménagement du territoire. Dans ce cadre, les élèves élaborent leur projet d'orientation scolaire et professionnelle avec l'aide des parents, des enseignants, des personnels d'orientation et des autres professionnels compétents. Les administrations concernées, les collectivités territoriales, les organisations professionnelles, les entreprises et les associations y contribuent. Des actions sont prévues au collège afin que les élèves préparent dans les meilleures conditions, avec les professeurs, les conseillers d'orientation psychologues et l'ensemble des représentants de la communauté éducative, leur poursuite d'études et leur avenir professionnel. L'éducation à l'orientation implique tous les membres de l'équipe éducative. Aussi, la situation des effectifs des conseillers d'orientation psychologues doit-elle être appréciée par rapport à celle de l'ensemble des membres de l'équipe éducative. Le nombre d'emplois de conseiller d'orientation psychologue est à mettre en perspective avec l'évolution des effectifs d'élèves et des moyens d'orientation au cours de ces dernières années. En effet, de la rentrée 2000 à la rentrée 2006, la baisse des effectifs du second degré public a été de l'ordre de - 3,3 %, alors que les moyens d'orientation ont au total été maintenus.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Tourtelier](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93910

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 mai 2006, page 4844
Réponse publiée le : 22 août 2006, page 8861